

Justificatif généré le 04/10/2022

Support de parution :



Actu-Juridique.fr

Date de parution : 04/10/2022

Département : (75) Paris

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/633384

N° d'annonce : 633384

Areefnap2

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 14.500 €

Siège social : 27/29 Rue de Bassano 75008 PARIS

844 424 846 R.C.S. Paris

Suivant déclaration en date du 29 septembre 2022, l'associé unique, la société AREEFNAP 1, société par actions simplifiée à associé unique, 27/29 rue de Bassano 75008 Paris, 840 364 541 R.C.S. Paris a décidé de dissoudre la société Areefnap2 en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société Areefnap2 à la société Areefnap 1.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Paris.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeJggRzPV

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJggRzPV>

